

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 22 FEVRIER 2018 – 20 h 30

* * * * *

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le seize février deux mil dix-huit s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 3 Nombre de votants :

Etaient présents Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ et Jean-Louis REY.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric GERNEZ

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée à l'unanimité nomme Monsieur Eric GERNEZ secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30, il procède à l'appel nominal des Conseillers et constate que le quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal ne peut donc pas valablement délibérer.

De ce fait, le Maire lève la séance à 21 heures 30 et le conseil municipal sera convoqué à une date ultérieure.

Sainte-Colombe, le 23 février 2018

Le Secrétaire de séance,
Eric GERNEZ

Le Maire,
René ALMERAS

NB : Le procès-verbal complet de la séance sera après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal affiché aux lieux habituels.